



Macron va-t-il sanctionner le Pr C. PERRONNE en instrumentalisant le Conseil de l'Ordre des médecins ?

Le syndicat national des médecins hospitaliers FO réaffirme à l'unanimité son soutien au Professeur Christian Perronne

Par [Pr Christian Perronne](#) et [Bon Sens](#)

Mondialisation.ca, 14 septembre 2022

[Bonsens.org](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Le 13 septembre 2022, le professeur Christian Perronne a comparu devant la chambre disciplinaire du Conseil régional d'Île-de-France de l'Ordre des médecins afin de répondre de ses déclarations dans la presse lors de la crise Covid. Pour le soutenir, une foule extraordinaire était présente.

Des milliers de personnes, de malades, de soignants, de médecins, d'associations, de citoyens, attachés aux valeurs d'humanisme telles qu'elles sont inscrites dans le code de déontologie médicale ont rendu hommage au Prof. Perronne pour son action constante, dévouée et éclairée au service des malades, notamment lors de l'épidémie de COVID.

Chef du service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital universitaire Raymond Poincaré à Garches, Perronne n'a eu de cesse d'y soigner les malades de son service, reçus en consultation ou hospitalisés, en accord avec les connaissances disponibles et sur la base de son expérience et de son expertise dans la prise en charge des maladies infectieuses émergentes.

Professeur Perronne est non seulement Professeur de maladies infectieuses et tropicales qui a exercé à l'Université de Versailles-Saint-Quentin, mais c'est aussi un expert reconnu et respecté par de nombreuses autorités sanitaires françaises, européennes et internationales. Il n'a été remis en cause qu'avec l'avènement de la crise du COVID.

Pour être resté fidèle à son serment de médecin et à sa conscience personnelle, pour avoir questionné et osé critiquer la politique de santé du gouvernement, le Pr Perronne a été sanctionné en décembre 2020. Faisant fi des droits démocratiques les plus élémentaires, Monsieur Martin Hirsch, alors directeur de l'AP-HP, à l'instigation du pouvoir politique, l'a démis de ses fonctions de chef de service et a demandé au président du Conseil national de l'Ordre des médecins de le traduire devant une chambre disciplinaire.

Le 13 septembre 2022, Perronne pourrait à nouveau faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'exercer la médecine. Cela ne doit pas être toléré.

Le Pr Perronne a fait son devoir de médecin selon le code de déontologie médicale, dont les principes essentiels sont d'agir :

- dans le seul intérêt des patients et selon les données de la science,
- en toute indépendance professionnelle,
- avec la liberté de prescription,
- avec la liberté de communiquer entre médecins, liberté indispensable au progrès de la connaissance.

Toutes ces libertés fondamentales ont été progressivement rendues illégales par le gouvernement lors de l'épidémie de COVID sous le prétexte de l'état d'urgence et de nombreux médecins ont été sanctionnés pour leurs prescriptions.

La loi du 5 août 2021 est allée encore plus loin en sanctionnant les soignants et les médecins qui défendaient le principe fondamental du libre consentement des soins et des actes médicaux pour leurs patients, mais aussi pour eux-mêmes.

Video reportage de [France Soir](#) ci-dessous du jour de l'audition.
Voir le reportage complet [ici](#).

Vidéo: [Citizen Light](#)

Le Pr Christian Perronne conserve le soutien Children's Health Defense, ainsi que celui de tous ceux qui restent attachés aux valeurs humanistes de la médecine et qui agissent dans ce sens de mille manières, malgré des temps troublés.

Publié sur [BonSens.org](#) via Children's Health **Defines**

La source originale de cet article est [Bonsens.org](#)
Copyright © [Pr Christian Perronne](#) et [Bon Sens](#), [Bonsens.org](#), 2022

Articles Par : [Pr Christian Perronne](#) et [Bon Sens](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez:

media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca